



LA PROTECTION

DE VOS DEPOTS

DANS L'UMOA

www.fgd-umoa.org

INFORMATION RELATIVE AU FOND DE GARANTIE DES DEPOTS ET DE RESOLUTION DANS L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (FGDR-UMOA)

Chers clients

Dans le but de protéger les dépôts des institutions de l'UMOA, la BCEAO a été autorisée par décision du conseil des ministres de l'UMOA et par décision du gouverneur de la BCEAO, à créer le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de l'Union Monétaire Ouest Africaine (FGDR-UMOA) qui est une institution communautaire à caractère économique et financier.

Nous portons donc à votre connaissance, l'adhésion de ADVANS CÔTE D'IVOIRE à ce fonds de garantie avec pour objectif de protéger vos dépôts.

Pour toute information complémentaire sur la protection des dépôts, le site du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'Union Monétaire Ouest-Africaine (FGDR-UMOA) www.fgd-umoa.org est mis à votre disposition, vous pouvez le consulter à tout moment.